

## **CRITÈRE D'ÉVALUATION DE L'OFFRE**

**Numéro de référence : K4E21-13-0670 (Doit apparaître sur toutes les présentations).**

Présenter la proposition technique (critères non liés au coût) séparément de la proposition financière (2 enveloppes séparées). **Les soumissions dont les propositions techniques et financières ne seront pas séparées seront rejetées d'emblée.**

## **SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR**

---

L'entrepreneur sera sélectionné sur la base de la meilleure valeur globale pour l'État en termes de mérite technique et de coût telle que déterminée par un ratio de 60 % pour le mérite technique et de 40 % pour le prix offert total.

La proposition technique la mieux cotée obtiendra 60 points techniques. La proposition valide la plus basse obtiendra 40 points financiers. Les autres propositions seront notées au prorata de celles-ci.

Dans le cas de chaque réponse :

### **Calcul de la note technique**

La note technique sera calculée au prorata de la note technique du soumissionnaire sur un maximum possible de 60.

$$\text{Note technique} = \frac{\text{Note technique du soumissionnaire}}{\text{Note technique maximum possible (100 points)}} \times 60 \text{ points}$$

### **Calcul de la note financière**

La note financière sera calculée en attribuant la totalité des points (40) à l'offre recevable comportant le coût estimatif total le plus bas. La note des autres offres sera calculée au prorata de celle-ci.

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Coût estimatif total le plus bas (\$)}}{\text{Coût estimatif total du soumissionnaire (\$)}} \times 40 \text{ points}$$

### **Calcul de la note totale**

Note technique + note financière = note totale

---

1. EXIGENCES OBLIGATOIRES	OUI	Numéro de page	NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les soumissionnaires doivent fournir une preuve d'agrément du photo-interprète principal proposé. Certificat d'inventaire de la végétation de l'Alberta (IVA) niveau III ou l'équivalent</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les soumissionnaires doivent inclure dans leur proposition un aperçu de leur plan d'organisation des fichiers et de leurs conventions d'appellation des fichiers*; fournir un calendrier précisant les étapes à suivre tout au long du projet en plus des produits à livrer énoncés dans la présente DDP; et préciser les problèmes potentiels ainsi que les plans d'urgence en place.</li> </ul>			
<p>Les soumissionnaires doivent décrire leurs méthodes proposées* concernant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimitation des polygones</li> <li>Définition de la taille minimum des polygones</li> <li>Définition des types de végétation</li> <li>Liste des champs d'attributs qui seront évalués ou mesurés</li> </ul>			

**\*La forme et le style définitifs seront déterminés d'un commun accord au moment de l'attribution du contrat**

### **Critères d'évaluations cotés**

Les critères d'évaluation technique cotés présentés dans cette section seront utilisés pour évaluer la proposition de chaque soumissionnaire qui a répondu aux exigences obligatoires.

On recommande aux soumissionnaires de traiter ces exigences de façon suffisamment détaillée dans leurs propositions pour qu'elles puissent être évaluées de façon approfondie. Le simple fait de « copier et coller » à partir de la DDP ne sera pas considéré comme une façon suffisamment détaillée de traiter de ces exigences.

Le maximum de points est attribué par défaut à tous les critères, indiquant que chaque élément fait l'objet d'une explication approfondie suffisamment détaillée pour indiquer que le projet est bien planifié, de grande qualité, sécuritaire et techniquement valable. Des points seront déduits dans chaque cas s'il y a des obscurités ou si des étapes et/ou renseignements sont omis.

Le nombre de points maximum sera attribué si le soumissionnaire peut clairement montrer et expliquer la pertinence de son expérience passée et la façon dont il répond à nos exigences ou les dépasse.

**Veillez inscrire à côté de chaque critère le ou les numéros de page pertinents de votre proposition où sont traités les besoins précisés dans les critères.**

<b>. EXIGENCES COTÉES</b>	<b>Nombre maximum de points disponibles</b>	<b>N° de page</b>	<b>Points attribués</b>
<b>1. EXPÉRIENCE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience de la classification de la végétation en forêt boréale (oui = 10, non = 0)</li> </ul>	10		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience de la classification de la végétation de l'écozone de la Taïga des plaines (oui = 10, non = 0)</li> </ul>	10		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les soumissionnaires doivent fournir la preuve (sous la forme de descriptions de projet détaillées) qu'ils ont participé à des contrats ou projets antérieurs dans le cadre desquels ils ont fait des interprétations aériennes stéréoscopiques dans des régions éloignées pour les besoins de services de classification de la végétation ou du paysage. Les projets en question doivent être de portée et de dimension semblables au travail visé par le document d'appel d'offres. (5 points par projet, jusqu'à un maximum de 25 points)</li> </ul>	25		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets réalisés pour des organisations gouvernementales (fédérales, provinciales/territoriales, municipales)  Aucun = 0  1 à 2 = 5  3 à 5 = 10  Plus de 5 = 15</li> </ul>	15		

<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre total d'années au cours desquelles le soumissionnaire a participé à des travaux de classification de la végétation et du paysage Moins d'un an = 0 De 1 à 3 ans = 10 De 3 à 5 ans = 15 15 ans et plus = 20</li></ul>	20		
<b>NOMBRE TOTAL DE POINTS DISPONIBLES</b>	<b>80</b>		